

MINISTRE AUPRES DU PREMIER MINISTRE
CHARGE DU BUDGET
ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

Direction Générale des Douanes



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

CIRCULAIRE N° 1798 / MPMBPE/DGD/DU 13 JUL 2016

(DIFFUSION GENERALE)

OBJET : Commissionnaire en douane agréé, habilité à dédouaner les boissons alcooliques, les tabacs et cigarettes.

J'ai l'honneur d'informer l'ensemble du service et des usagers que la liste des commissionnaires en douane agréés, autorisés à dédouaner les boissons alcooliques, les tabacs et cigarettes est étendue à la société **TRANS-CI (n° 00405 T)**.

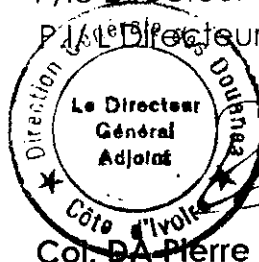
La présente circulaire est d'application immédiate et toute difficulté y afférente me sera signalée d'urgence.

Ampliations

- MPMB/CAB
- FEDERMAR
- FNIS-CI
- FENADIS
- FENACCI
- CGECI
- UGECI
- EMACI
- Chambre de Com. et d'Indus.
- Synd. Trans. S/C SDV-SAGA
- Synd. Trans. /SYNATRANS-CI
- Webb Fontaine
- TRANS-CI
- Toutes Directions Douanes pour diffusion

P/le Directeur Général

P/le Directeur Général Adjoint



Col. DA Pierre A.